

Le sénateur Flynn: Naturellement, vous le premier.

Le sénateur Martin: J'ai dit que je peux comprendre l'opinion du sénateur Yuzyk. En outre, le sénateur Yuzyk peut être assuré que la question a été soulevée avant même que le Parlement n'en soit saisi; mais le Gouvernement a pris position et le Ministre a déclaré ailleurs, au nom du Gouvernement, qu'il n'était pas disposé à changer son attitude au-delà de cette position.

Le sénateur Flynn: Vous parlez maintenant à titre de membre du Gouvernement. Vous ne parlez pas à titre de membre du Comité.

Le sénateur Martin: Exactement.

Le sénateur Yuzyk: Je n'ai pas encore d'explications satisfaisantes au moins quant au bouleversement que peut entraîner un conflit lorsque les volontaires sont en minorité.

Le sénateur Martin: Vous avez vu la situation évoluer au cours des années passées, alors que les volontaires assumaient des responsabilités, et vous avez été témoin des sérieuses difficultés qui en ont résulté.

Le sénateur Yuzyk: En effet.

Le président: Avez-vous suivi de près le déroulement des élections dans le passé?

Le sénateur Yuzyk: Je dois dire que je n'ai pas suivi le problème de très près.

Le sénateur Martin: Le Gouvernement veut éviter une répétition de ce qui s'est produit dans le passé. Il ne peut pas prendre de risques maintenant à ce sujet. C'est pourquoi il a pris la ferme position formulée à l'article 4. Il ne peut permettre le passé et il n'a pas l'intention de tolérer une répétition de ce qui s'est produit dans le passé. Voilà le raisonnement dont s'inspire cet argument.

Le sénateur Yuzyk: Tout ce que j'espère, si le Gouvernement est intransigeant sur cette question, c'est que cette mesure ne sera que temporaire, parce que dans l'avenir celle-ci peut servir à prouver mes allégations, et les jeunes verront peut-être en la Compagnie une initiative qu'il faudra détruire, et vous connaissez la jeunesse.

Le sénateur Martin: Peut-être, mais je sais que vous ne désirez pas plus que moi voir une répétition de la situation des débuts de la Compagnie des Jeunes Canadiens. C'est après les premières confusions et les premiers abus que des volontaires ont fait partie du Conseil et les conséquences de ce mouvement nous connaissons maintenant. C'est à la lumière de cette expérience que le Gouvernement a décidé que c'est la meilleure façon de régler une situation qui comporte la dépense

de deniers publics, dans l'optique des objectifs sociaux de la Compagnie des Jeunes Canadiens.

Le sénateur Yuzyk: Mais cette solution est-elle permanente ou non?

Le président: Cette solution n'est pas permanente. Il n'y a pas de solution finale j'espère.

Le sénateur Denis: S'il n'y avait pas eu de plainte à l'endroit de la CJC, il n'y aurait pas de projet de loi aujourd'hui. Même si les volontaires ne sont représentés au Conseil que par une minorité, ils sont quand même présents. Des plaintes ont été justifiées et pour cette raison nous croyons qu'il est temps d'exercer un certain contrôle.

Le sénateur Yuzyk: Je l'admets, mais si la Compagnie elle-même choisit ces volontaires, et si la Compagnie utilise des critères, comme elle le devrait, le type de volontaire choisi sera alors une personne plus digne de confiance, plus fiable que ceux que nous avons connus dans le passé. J'espère que c'est ce qui se produira, et c'est pourquoi je ne veux pas que le blâme retombe sur la vaste majorité de ces volontaires qui n'étaient pas vraiment fautifs.

Le président: Mais ces gens n'étaient pas intéressés à se porter candidats. Ils voulaient exécuter le travail au niveau pratique.

Le sénateur Yuzyk: C'est pourquoi je pense que les critères de sélection ne doivent pas être trop rigoureux.

Le sénateur Denis: Mais ils auront pour effet de partager la responsabilité en deux parties égales, ou dans une proportion d'un tiers à deux.

Le sénateur Yuzyk: Le Ministre a formulé une déclaration très intéressante, à savoir que depuis que des règles sévères ont été suggérées, le nombre des applications a augmenté, ce qui en soit est un bon signe. Mais quel genre de volontaires désirons-nous? Nous désirons le type de volontaire modéré, constructif, prévoyant, qui désire véritablement apporter une contribution et travailler au progrès du Canada. C'est ce que nous aimerions tous accomplir.

Le président: Je suis sûr qu'ils feront tous les efforts pour atteindre ce but parce que c'est le seul objectif souhaitable. Je suis sûr que vous avez eu l'expérience d'attribuer des postes au cours de votre propre vie. Très souvent lorsque vous désignez quelqu'un, vous êtes tout-à-fait certain d'avoir choisi la bonne personne, mais vous pouvez faire des erreurs.

Le sénateur McDonald: Le Ministre n'a-t-il pas dit à la Chambre au cours de sa déclaration qu'un des résultats intéressants était — et ces paroles